



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Projets de règlement d'urbanisme

Aux personnes et organismes intéressés.

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 20 mai 2025, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- **Règlement 222-105-2025 amendant le *Règlement de zonage 222-2008* afin d'apporter plusieurs modifications ;**
- **Règlement 225-20-2025 amendant le *Règlement de 225-2008 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* afin d'apporter plusieurs modifications (Omnibus) ;**
- **Règlement 229-01-2025 amendant le *Règlement de 229-2018 relatif aux usages conditionnels* afin d'ajouter des possibilités d'usages conditionnels et de bonifier les critères d'évaluation ;**
- **Règlement 610-2025 sur la démolition d'immeubles ;**
- **Règlement 611-2025 de lotissement ;**
- **Règlement 612-2025 de construction ;**
- **Règlement 613-2025 sur les permis et certificats ;**
- **Règlement 615-2025 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble ;**
- **Règlement 616-2025 sur les dérogations mineures ;**

Les règlements concernent l'ensemble du territoire de la ville de Saint-Sauveur.

Une assemblée publique aura lieu, pour ce projet, le **3 juin 2025** à 15 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Le projet est disponible pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la Ville dans la section « Projets de règlements en cours ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 26 mai 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA